

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

16 - 12 - 1999
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
 Tel. : 02/549 81 60
 Fax : 02/549 82 74
 www.deKamer.be
 e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
 Tél. : 02/549 81 60
 Fax : 02/549 82 74
 www.laChambre.be
 e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS

QUESTIONS ORALES

- de **Maggie De Block** sur les services d'urgence submergés, et réponse de **Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement 5
- de **Maggy Yerna** sur l'autoTEST HIV, et réponse de **Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement 6
- de **Ferdy Willems** sur l'exclusion de chaînes de télévision de la conférence de presse européenne, et réponse de **Guy Verhofstadt**, premier ministre 6
- de **Pieter De Crem** sur l'achat d'un nouvel avion gouvernemental, et réponse de **Guy Verhofstadt**, premier ministre 6
- de **Charles Michel** sur les travailleurs forcés du nazisme, et réponse de **Guy Verhofstadt**, premier ministre 7
- de **Danny Pieters** sur les déclarations DE M. Jadot, et réponse de **Laurette Onkelinx**, vice-première ministre et ministre de l'Emploi 7
- de **Jos Ansoms** et **Luc Sevenhans** sur le Rhin de fer, et réponse de **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports 7
- de **Peter Vanvelthoven** sur les postes vacants dans les services de police, et réponse de **Antoine Duquesne**, ministre de l'Intérieur 8
- de **Henk Verlinde** sur le passage de supporters de football britanniques, et réponse de **Antoine Duquesne**, ministre de l'Intérieur 9
- de **Marie-Thérèse Coenen** sur l'asile politique, et réponse de **Antoine Duquesne**, ministre de l'Intérieur 9
- de **Claude Eerdeken** sur le remboursement de cotisations de solidarité, et réponse de **Didier Reynders**, ministre des Finances 9
- de **Martine Dardenne** sur les transformateurs à l'Askarel, et réponse de **Rik Daems**, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques, au nom de **Jaak Gabriëls**, ministre de l'Agriculture et des Classes Moyennes, et de **Magda Aelvoet**, ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, en son nom et au nom de **Jaak Gabriëls**, ministre de l'Agriculture et des Classes Moyennes 10
- de **Jean Depreter**, **Hugo Philtjens** et **Jean-Jacques Viseur** sur la réforme de la Poste, et réponse de **Rik Daems**, ministre des Télécommunications et des Entreprises et Participations publiques 10
- de **Georges Lenssen** sur la condamnation d'une entreprise de vente par correspondance, et réponse de **Rudy Demotte**, ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique 11
- de **Jean-Pol Poncelet** sur le commerce électronique, et réponse de **Rudy Demotte**, ministre de l'Économie et de la Recherche scientifique 12

PROJETS DE LOI

Huitième ajustement du Budget général des dépenses 1999 (n° 287)	12
Discussion générale	
<i>Orateur</i> : Jef Tavernier , rapporteur	12
Discussion des articles	13
Dixième ajustement du Budget général des dépenses 1999 – Section Défense nationale (n° 318)	
Discussion des articles	13
COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE "DIOXINE"	
Prolongation du mandat	13
RENOI D'UNE PROPOSITION DE LOI À UNE AUTRE COMMISSION	13
PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS	
Vote sur la prise en considération d'une proposition de loi	13
VOTES NOMINATIFS	
– sur les motions déposées en conclusion d'interpellations	14
– sur les projets de loi terminés	16
HOMMAGE AU DÉPUTÉ M. ÉTIENNE DE GROOT, NOMMÉ MEMBRE DE LA COUR D'ARBITRAGE	19
PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	19

ANNEXE

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS	
Commissions – Rapport déposé	21
Propositions – Prise en considération	21
Demandes d'interpellation	21
SÉNAT	
Projet de loi transmis en vue de la sanction royale	22
GOUVERNEMENT	
Projet de loi déposé	22
ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE	22

SÉANCE PLÉNIÈRE

JEUDI 16 DECEMBRE 1999

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENTE :

M. Herman DE CROO*La séance est ouverte à 14 h 17.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

QUESTIONS ORALES

Le **président** : L'ordre du jour appelle les questions orales.

SERVICES D'URGENCE SUBMERGÉS

Mme **Maggie De Block** (VLD) : Le journal "*Het Laatste Nieuws*" d'aujourd'hui fait état d'une affluence très importante de patients dans les services d'urgence des hôpitaux bruxellois. Ces patients sont aiguillés vers des hôpitaux de la périphérie qui sont quelquefois situés à 25 kilomètres.

De nouvelles normes ont été fixées dans un arrêté royal pris par l'ancien ministre, M. Colla. Il est probable que, pour des raisons financières, le nombre de services d'urgence doit encore être réduit.

Quelles mesures la ministre compte-t-elle prendre ? Comment garantira-t-elle à la population concernée que,

pendant la période des fêtes, elle pourra s'adresser à un service d'urgence situé dans sa région ?

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en néerlandais*) : Si de tels problèmes se posent, les hôpitaux devront le signaler, aux services 100 par exemple. À ce jour, cela n'a pas encore été le cas.

Je n'infirmes pas les informations contenues dans l'article que vous citez. Mais je constate que, dans certains hôpitaux, tous les services ne fonctionnent pas pendant les week-ends avec des effectifs au complet et remplissent surtout des fonctions qui incombent d'ordinaire aux polycliniques.

Un autre problème est que tous les patients qui s'adressent à un service d'urgence ne nécessitent pas de traitement urgent.

En Région bruxelloise, les accords en matière de soins médicaux de première ligne ne sont pas toujours dénués d'imperfections.

Mme **Maggie De Block** (VLD) : Une augmentation de 6 %, ça me paraît peu. Mais, selon le professeur Corne, chef des services d'urgence de la VUB, on enregistre une augmentation de 40 % par rapport à 1990. Or, le nombre d'infirmiers ou d'infirmières est resté inchangé tandis que le nombre de spécialistes a même diminué. Par conséquent, il se pose un réel problème.

Le **président** : L'incident est clos.

AUTOTEST HIV

Mme **Maggy Yerna** (PS) : On nous annonce qu'un autotest de dépistage du sida arriverait prochainement en pharmacie. Cela m'inquiète un peu. On me dit que ces tests seraient souvent faussement positifs, ce qui est d'autant plus dangereux que ces tests se font seuls à domicile. Par ailleurs, des résultats négatifs non formels sont tout aussi dangereux puisqu'ils amènent peut-être à ignorer un risque réel.

Cette nouveauté me paraît relever davantage de l'action commerciale que de l'action préventive.

Mme **Magda Aelvoet**, ministre (*en français*) : Mes services sont au courant de l'intention de commercialisation de ces autotest HIV.

Je partage vos réticences et, si ces projets devaient se concrétiser, je prendrais des mesures pour interdire cette commercialisation.

Mme **Maggy Yerna** (PS) : Je suis très heureuse de cette réponse et je vous encourage à intervenir rapidement, en raison du côté scandaleux de la démarche.

Le **président** : L'incident est clos.

EXCLUSION DE CHAÎNES DE TÉLÉVISION DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE EUROPÉENNE

M. **Ferdij Willems** (VU-ID) : Une conférence de presse, organisée par le gouvernement belge, s'est tenue le 10 décembre à Helsinki lors du Sommet européen. La chaîne de télévision Med TV, qui confectionne des programmes destinés à la communauté kurde et qui les transmet depuis la Belgique, se serait vu refuser l'accès à la conférence de presse en question. Elle a toutefois pu bénéficier d'un libre accès aux autres conférences de presse.

Cette interdiction n'est-elle pas la contradiction avec le droit de liberté de la presse ? La Belgique ne se rend-elle pas ici coupable de discrimination des minorités ?

Le premier ministre était-il au courant de cette interdiction d'accès ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Je n'ai pas connaissance d'un tel incident. D'après mes collaborateurs, l'accès à la conférence de presse n'aurait été refusé à aucune chaîne de télévision. J'ai également accordé une dizaine d'entrevues à l'extérieur.

M. **Ferdij Willems** (VU-ID) : Le responsable Média-TV m'a assuré que le porte-parole officiel du premier ministre et le secrétaire d'État avaient bien refusé l'accès à la chaîne de télévision en question. Je prendrai d'autres informations.

Le **président** : L'incident est clos.

ACHAT D'UN NOUVEL AVION GOUVERNEMENTAL

M. **Pieter De Crem** (CVP) : Le gouvernement belge a décidé d'acheter un avion Falcon 900 B. Quelle est la raison de ce choix ? Pourquoi le choix s'est-il porté sur ce type spécifique ? Des formules de rechange ont-elles été prises en considération ? Le coût du Falcon s'élève à 23,5 millions. Pour le même prix, on aurait pu acheter d'autres types d'avion tout aussi performants.

Comment cet achat a-t-il été conclu ? A-t-on recouru à des intermédiaires ? Ce choix a-t-il été opéré sous l'influence du gouvernement français ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : À aucun moment, les entretiens que j'ai eus avec le président Chirac et le premier ministre Jospin n'ont porté sur cet achat.

Depuis quelque temps déjà, la Défense nationale souhaitait acquérir un Falcon 900 B. Le producteur – la société Dassault – s'oppose cependant à la vente et aucun contrat de vente n'a donc été conclu.

Le gouvernement entend rationaliser les avions civils de la force aérienne et réduire leurs types au nombre de 3. À cet effet, nous recherchons un type d'avion pouvant accueillir 10 à 12 personnes au moins. Falcon ne dispose pas d'un type satisfaisant à ce critère.

M. **Pieter De Crem** (CVP) : Si je comprends bien, l'achat n'aura donc pas lieu ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : Le vendeur ne souhaitant pas vendre, il n'y aura pas d'achat ! C'est clair, me semble-t-il.

M. **Pieter De Crem** (CVP) : Est-il possible que le gouvernement ait changé d'avis après avoir eu certains contacts ? Le gouvernement a décidé que cet achat pourrait donner lieu à des problèmes.

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en néerlandais*) : M. De Crem ferait bien de cesser ses insinuations. Le gouvernement belge a tout simplement décidé d'acheter un avion d'un type différent, plus grand.

M. **Pieter De Crem** (CVP) : Je m'en tiens à mon analyse initiale. Certaines influences ont incontestablement joué dans le changement d'attitude du gouvernement.

Le **président** : L'incident est clos.

TRAVAILLEURS FORCÉS DU NAZISME

M. **Charles Michel** (PRL FDF MCC) : Récemment, la presse a évoqué l'indemnisation éventuelle des travailleurs forcés du nazisme. Il semblerait que de grosses entreprises privées allemandes et l'État allemand aient accepté de prendre leurs responsabilités, sous la pression d'un lobby américain.

Le gouvernement va-t-il procéder à l'évaluation et au recensement des travailleurs concernés ?

L'État interviendra-t-il pour fournir à ceux-ci une assistance juridique ?

Une concertation avec l'État allemand est-elle en cours ?

M. **Guy Verhofstadt**, premier ministre (*en français*) : Cette question aurait dû être destinée au ministre Flahaut, responsable de ce dossier.

L'idée de créer un tel fonds en Allemagne en vue d'indemniser les travailleurs forcés existe bel et bien. Je rencontrerai le Chancelier Schröder demain et je compte aborder ce sujet avec lui afin de savoir comment cette question est appréhendée par l'Allemagne.

M. **Charles Michel** (PRL FDF MCC) : Il faut se réjouir de la rapidité avec laquelle le ministre pourra transmettre ce dossier à son homologue allemand. Cette page de l'Histoire est tournée, mais certaines blessures restent ouvertes. Ceci n'effacera pas les blessures, mais les adoucira, autant que faire se peut.

Le **président** : L'incident est clos.

DÉCLARATIONS DE M. JADOT

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : M. Jadot, secrétaire général du ministère de l'Emploi, estime qu'il convient de structurer les différents plans pour l'emploi. Le gouvernement ne semble pas s'engager dans cette voie. Quelle est la position de la ministre en la matière ?

M. Jadot plaide également en faveur de mesures visant à garder les personnes de plus de 45 ans au travail. Or, ce gouvernement prépare de nouveaux plans en matière

de prépension. Quelle est la position de la ministre en la matière ?

Afin de lutter contre les pièges à chômeurs, il plaide également pour des mesures visant à limiter les allocations sociales. La ministre a-t-elle l'intention de prendre des initiatives dans ce cadre ?

La ministre aurait apporté d'importantes retouches au rapport obligatoire sur l'emploi. Est-ce exact ? Dans la négative, la ministre a-t-elle l'intention de prendre des mesures vis-à-vis du secrétaire général ?

Mme **Laurette Onkelinx**, vice-première ministre (*en français*) : Je suis heureuse de disposer d'un outil aussi intéressant que celui que m'offre ici ce rapport, qui comporte notamment des analyses fort utiles de l'évolution du marché et de la politique de l'emploi.

Hier, les interlocuteurs sociaux nous ont transmis un rapport sur quatre points, dont les pièges à l'emploi, le taux d'activité des personnes âgées et les délais de préavis.

Nous en avons parlé au Conseil des ministres. Au premier Conseil des ministres de janvier, nous proposerons des projets rencontrant les questions soulevées par les interlocuteurs sociaux et le ministère. Enfin, en ce qui concerne votre dernière question, je n'ai vu nulle part que mon cabinet aurait tenté d'influencer M. Jadot quant à la rédaction de son rapport.

Je pense même que si tel avait été le cas, nous aurions obtenu un résultat contraire à celui escompté. Ceci dit, j'ai toujours privilégié l'indépendance au sein de mon département.

M. **Danny Pieters** (VU-ID) : Je n'ai pas obtenu de réponse à mes questions, notamment sur les plans pour l'emploi.

J'ai l'intention de prendre contact avec le journaliste du journal "*De Standaard*" qui a fait état d'un possible "toi-letage" du rapport. Je veux savoir qui dit la vérité.

Le **président** : L'incident est clos.

RHIN DE FER

M. **Jos Ansoms** (CVP) : Dans toute la Flandre, et surtout dans la région anversoise, la circulation risque de succomber à une embolie routière. Dans ce dossier, un argument solide plaide en faveur d'un déplacement du transport de marchandises vers le rail : le Rhin de fer.

Lors du dernier Conseil européen des ministres des Transports, la ministre néerlandaise, Mme Netelenbos, a déclaré qu'il convenait de réaliser d'abord une étude d'incidence sur l'environnement et que ce ne serait qu'ensuite que quelques trains pourraient emprunter ce trajet.

La Belgique a été autorisée à utiliser ce trajet en vertu du traité de séparation de 1839. Les juristes belges comme leurs collègues néerlandais estiment qu'une telle étude est superflue. Par conséquent, la position de la ministre néerlandaise a toutes les apparences d'une manoeuvre d'obstruction inspirée par une forme de protectionnisme économique.

La ministre partage-t-elle le point de vue adopté par sa collègue néerlandaise ou déposera-t-elle une demande officielle visant à mettre immédiatement en service le Rhin de fer ?

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : La fin de la récréation a été sifflée dans ce dossier. Le Parlement néerlandais a pris position de façon on ne peut plus claire. Nous savons au moins à quoi nous en tenir.

Espérer une concertation serait faire preuve de crédulité. Et nous perdrons notre temps.

Le gouvernement est-il disposé à recourir aux principes du droit international pour obtenir gain de cause ?

Mme Isabelle Durant, vice-première ministre (*en néerlandais*) : Nous avons ce dossier sur les bras depuis très longtemps. Je ne crois pas qu'en la matière, le CVP ait obtenu beaucoup de résultats. Lorsque j'en ai hérité, je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'une affaire grave. Je me suis déjà mise en rapport avec ma collègue néerlandaise. Il est clair qu'à ce jour, les différents partenaires dans ce dossier ne sont pas parvenus à un consensus.

Je me consulte constamment avec le premier ministre ainsi qu'avec le gouvernement flamand.

M. Jos Ansoms (CVP) : La manière dont vous avez pris le CVP à partie frôle l'incorrection. Jusqu'à 1991, des trains roulaient encore sur ce trajet. Par conséquent, il n'y a aucune raison de remonter à 1839.

En 1990 et 1993, les gouvernements précédents n'ont jamais manqué de faire observer, lors des réunions de concertation, qu'ils étaient demandeurs d'une mise en service immédiate du Rhin de fer.

Le ministre compétent du gouvernement flamand, M. Stevaert, estime lui aussi que nos voisins du Nord freinent toute avancée dans ce dossier. Le gouvernement

fédéral refuse d'adresser à La Haye une demande officielle et formelle. Dans cette affaire, les Verts jouent un rôle ambigu.

M. Luc Sevenhans (VL. BLOK) : L'attitude néerlandaise est inspirée par le protectionnisme. La ministre devrait mettre à profit dans ce dossier les qualités de négociatrice dont elle a fait preuve dans le dossier de l'enseignement.

Le **président** : L'incident est clos.

POSTES VACANTS DANS LES SERVICES DE POLICE

M. Peter Vanvelthoven (SP) : La police communale éprouve des difficultés à pourvoir aux postes vacants dans ses services. Voici quelques chiffres : au Limbourg, pour l'an 2000, 31 candidats seulement ont réussi les épreuves de sélection, alors qu'il y a 60 postes vacants. À Anvers, 80 candidats seulement se sont inscrits aux épreuves destinées à pourvoir à 120 postes vacants.

Les épreuves de sélection ne sont pas devenues plus sévères, mais elles seraient plus difficiles qu'à la gendarmerie. Les candidats éprouveraient, en particulier, des difficultés à réussir les épreuves sportives.

Ne conviendrait-il pas d'aligner les épreuves organisées par les deux services de police ?

Quelles initiatives le ministre prendra-t-il pour remédier à ces problèmes ?

M. Antoine Duquesne, ministre (*en français*) : La situation du Limbourg n'est pas isolée. Les causes en sont liées à la réforme en cours, mais aussi aux campagnes menées ces dernières années, qui ont discrédité l'image des corps de police.

Donc, à l'occasion de la réforme des polices, il faudra revaloriser ces fonctions et initier des campagnes de sensibilisation positive afin de créer des motivations nouvelles.

A Bruxelles, la situation est particulièrement difficile en raison de l'exigence du bilinguisme. Par ailleurs, il ne me semble pas fondé de prétendre que les normes de sélection sont plus sévères à la police qu'à la gendarmerie ou inversement, les profils requis étant les mêmes. (*Poursuivant en néerlandais*)

La complexité des tâches requiert des critères exigeants. Le taux de réussite des différentes épreuves est d'environ dix pour cent.

M. **Peter Vanvelthoven** (SP) : Certaines communes connaîtront de sérieuses difficultés si le ministre attend la grande réforme des services de police pour prendre des mesures. Il faut pourvoir d'urgence aux postes vacants.

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : Je lancerai les campagnes de sensibilisation à la fonction dès le début de l'année prochaine et nous comptons avoir achevé de régler, au cours du premier semestre de 2001, tout ce qui concerne le statut et la formation, ce qui devrait rassurer les candidats.

Le **président** : L'incident est clos.

PASSAGE DE SUPPORTERS DE FOOTBALL BRITANNIQUES

M. **Henk Verlinde** (SP) : La Belgique doit organiser à Charleroi la rencontre Allemagne-Angleterre dans le cadre de l'Euro 2000. Assurer la sécurité est une priorité. Le ministre partage cette opinion et est disposé à prévoir du personnel et des moyens supplémentaires.

Mais les supporters sont très mobiles. La gendarmerie craint que les supporters britanniques ne se dispersent sur toute la région côtière. Les bourgmestres et les services de police et de sécurité de la côte sont-ils associés à la concertation relative à la préparation de ce match ? Des moyens supplémentaires seront-ils mis à leur disposition ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : A l'occasion de l'Euro 2000, il y aura une importante mobilisation sur tout le territoire. Le nombre de hooligans sur le 1,25 million de supporters attendus en Belgique et aux Pays-Bas est infime. Les capacités de la gendarmerie en effectifs seront augmentées de plus de 30%. Dans les brigades, la capacité restera supérieure de 10% à ce qu'elle est actuellement en moyenne.

Certaines communes sont exposées à un afflux plus important de visiteurs, notamment les communes côtières. J'ai sensibilisé le gouverneur de la Flandre orientale à ce sujet.

Un séminaire sera organisé à l'attention de tous les bourgmestres de Belgique. Un dispositif particulier sera mis en place dans les communes spécialement exposées.

Le **président** : L'incident est clos.

POLITIQUE D'ASILE

Mme **Marie-Thérèse Coenen** (Écolo-Agalev) : Les expulsions ont lieu tous les jours, mais certaines personnes sont expulsées vers des pays dont elles ne sont pas originaires. Cela a été récemment le cas d'une jeune Sierra-Léonaise expulsée vers le Bénin.

Un lieu devrait accueillir les jeunes-filles dans ces pays où elles n'ont pas d'attache ou, du moins, une attention devrait leur être accordée, en collaboration avec les ONG ou la Croix-Rouge, pour qu'elles ne se retrouvent pas en situation de danger.

De plus, une jeune femme de seize ans a été abandonnée à Zaventem. Or, ce n'est pas un lieu pour laisser une jeune femme. L'État belge n'a-t-il pas une responsabilité dans ce problème ?

M. **Antoine Duquesne**, ministre (*en français*) : Ce n'est ni au Parlement ni en commission qu'il convient de traiter des cas individuels.

J'ai déjà répondu à ces questions. Pour les cas individuels, il convient de s'adresser au directeur de la task force de mon cabinet. Pour ce qui est du cas particulier des mineurs de 16 à 18 ans non accompagnés, s'ils ont la maturité suffisante, ils sont considérés comme majeurs et peuvent voyager seuls.

Dans le cas de mineures, l'Office des étrangers entreprend des démarches pour organiser leur regroupement familial ou leur placement dans des institutions spécialisées de leur pays d'origine. Quand rien de cela n'est possible, ces jeunes filles sont envoyées dans des centres ouverts ou dans des institutions spécialisées en Belgique.

Mme **Marie-Thérèse Coenen** (Écolo-Agalev) : Je ne sais pas si entre 16 et 18 ans on peut considérer que ces personnes sont en âge de voyager en toute autonomie.

Une adresse de contact devrait leur être donnée, et les ONG devraient être associées au processus d'accueil.

Le **président** : L'incident est clos.

COTISATIONS DE SOLIDARITÉ

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Aux termes de certaines décisions de justice – jugement d'un tribunal du Travail en 1998 et arrêt d'une Cour du Travail en 1999 –, l'arrêté royal permettant de percevoir des cotisations de solidarité sur des pensions serait illégal. On attend une déci-

sion de la Cour de cassation pour voir si la Cour confirmera la jurisprudence des juridictions sociales.

Le gouvernement compte-t-il prendre une initiative pour rembourser toutes ces personnes auprès desquelles la cotisation a été perçue ou ne remboursera-t-on que celles qui introduiront un recours judiciaire ?

M. Didier Reynders, ministre (*en français*) : Cette question s'adresse à mon collègue des Affaires sociales, mais j'y réponds.

Selon une décision de la Cour d'arbitrage du 15 juillet 1998, il subsiste une base juridique après les décisions intervenues. Il est exact que l'arrêté royal a fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'État.

Il est exact que des Tribunaux du travail ont condamné l'office des Pensions à rembourser les cotisations de solidarité indûment perçues.

La Cour du travail de Gand a confirmé ces jugements. Nous attendons la décision du Conseil d'État sur l'arrêté d'exécution et l'arrêt de la Cour de cassation relatif à l'arrêt de la Cour de Gand.

Ces décisions iront dans le sens de la régularisation de la situation de ces personnes, soit dans le sens d'une solution au niveau légal.

Lorsque ces décisions seront tombées, le traitement ira dans le sens de l'égalité des citoyens. Il ne sera pas nécessaire d'intenter une action pour être remboursé.

Le **président** : L'incident est clos.

TRANSFORMATEURS À L'ASKAREL

Mme Martine Dardenne (Écolo-Agalev) : Un incendie a eu lieu récemment sur l'île Monsin à Liège. Un transformateur a également été brûlé, provoquant un dégagement important de dioxine.

Le problème de la surveillance de la chaîne alimentaire reste posé.

Quelles sont les dispositions prises par le ministre de l'Agriculture pour préserver les fermes sous le vent ?

Les Régions ont également des compétences en cette matière.

En matière de santé publique, je souhaiterais connaître les mesures prises en ce qui concerne les retombées sur les sols et les jardins.

M. Rik Daems, ministre (*en français*), au nom de M. Jaak Gabriels, ministre : Le 15 décembre, un rapport préliminaire de la santé publique a été remis au ministre de l'Agriculture, qui a demandé de bloquer certaines entreprises et de faire des analyses de PCP notamment sur les herbes.

Hier soir, par fax, le ministre a donné instruction aux services vétérinaires du sud du pays de procéder à des investigations qui sont en cours dans un rayon de 5 kilomètres autour du lieu de l'incendie. Une attention plus particulière sera donnée aux endroits où la fumée stagne. Les entreprises où il n'y a pas d'animaux n'ont fait l'objet d'aucune mesure. On ne pense pas faire des investigations sur les herbes, puisque nous sommes en hiver et que les animaux n'en mangent pas.

Pour ce qui est des entreprises laitières, il y a peu d'animaux hors des étables. Leur nourriture a été stockée en été. En cas de contamination par inhalation, le danger est plus grand pour les hommes que pour les animaux. Le danger direct est donc plus important que le danger indirect.

Mme Magda Aelvoet, ministre (*en français*), en son nom et au nom de M. Jaak Gabriels, ministre : Le service des denrées alimentaires a envoyé des enquêteurs sur place, dès le lendemain.

La Région wallonne est également compétente. Elle a envoyé des avertissements. Je précise que mes services ont écrit aux autorités régionales pour organiser l'inventaire des transformateurs. Il faudrait faire la collecte des vieux transformateurs et les mettre en lieu sûr, mais cela ne relève pas de ma compétence.

Mme Martine Dardenne (Écolo-Agalev) : Il serait plus opportun de faire des analyses de dioxines, car les PCP ne sont plus là, vu qu'ils ont brûlé.

La contamination se fait surtout non par inhalation des polluants, mais par accumulation dans la chaîne alimentaire. Il faudrait peut-être mettre les aliments suspects sous embargo.

En ce qui concerne la Région wallonne, le ministre Daras, à ce que je sais, a demandé l'inventaire des transformateurs à l'askarel.

Le **président** : L'incident est clos.

INQUIÉTUDE À LA POSTE

M. Jean Depreter (PS) : On va passer de 40.000 à 34.000 emplois à la Poste, selon la presse. On parle aussi de 6.000 mutations. Qu'en est-il ?

Les bénéficiaires viennent des services traditionnels de La Poste. Ces services ne seraient plus protégés avec l'ouverture à la concurrence.

Est-il possible de renouer le dialogue avec les syndicats ?

Le montant de 12 milliards sera-t-il exclusivement consacré au volet social ?

Y-a-t-il des accords prévus avec le privé, plus spécialement en ce qui concerne les divisions "express" et "colis" ?

On parle d'un Master plan McKinsey pour janvier, et d'un Business plan pour février. Ces deux éléments ont-ils des axes communs ? Le contraire serait dommage.

M. Hugo Philtjens (VLD) : Je souhaite poser à peu près les mêmes questions.

L'on souhaite apporter des modifications à une centaine de points issus du "masterplan". Et ceci cause des soucis à 40.000 personnes. Des réformes ont déjà eu lieu dans les pays voisins. Ne nous y sommes-nous pas pris trop tard ? La libéralisation doit être achevée en 2003.

Que pense le ministre du plan ABX ?

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : Dans ce secteur, la manière d'agir est importante. La poste allemande a annoncé la perte de 40.000 emplois via des prévisions sans licenciements secs. Ici, on affole tout le monde par une véritable préparation d'artillerie avant l'offensive de l'infanterie !

Le chiffre de 6000 emplois correspond-il à la réalité ? Y aura-t-il des licenciements secs ? Le gouvernement supportera-t-il le coût du plan social au-delà des 12 milliards ?

M. Rik Daems, ministre (*en français*) : Tous les six mois, l'administrateur-délégué donne une interview au journal *De Financieel Economische Tijd* et à *l'Écho*, pour informer de la situation de la Poste, ce qui est logique.

Il n'y a pas encore de retombées du Master plan et la nouvelle annoncée par *l'Écho* est une erreur.

Il y a sans doute eu une confusion avec Belgacom, où la restructuration porte, en effet, sur six mille emplois.

Le journaliste a donc confondu et conclu que la Poste passerait de 40.000 à 34.000 emplois.

J'ai d'ailleurs demandé qu'on étudie l'impact du Business plan. Son impact dépendra, en termes de res-

sources humaines, de la manière dont on il sera appliqué, après discussions avec les syndicats.

Les syndicats ont eu raison de réagir.

Mes rapports avec eux sont bons. Ils disent eux-mêmes qu'il faut restructurer pour être prêts dans deux ans. Les 12 milliards constituent, pour moi, un minimum pour le plan de ressources humaines qui est bien distinct du Business plan. (*Poursuivant en néerlandais*)

Les partenariats sont préparés par la Poste. Il m'est impossible d'intervenir, à moins de mettre en cause l'actionnariat. ABX est un distributeur de colis qui opère pour le compte de la Poste et qui n'est actuellement pas concerné par le plan.

Il est dès lors important, pour la Poste, de disposer d'un plan pour ses activités et pour son personnel. Il ne sera question des partenaires qu'ultérieurement, dans le courant de l'année 2000. Je propose de laisser cette affaire suivre son cours. Le Parlement ainsi que les syndicats recevront des informations précises en la matière.

M. Hugo Philtjens (VLD) : J'espère qu'il nous sera possible d'aborder ce sujet plus longuement en commission.

M. Jean Depreter (PS) : Je remercie le ministre pour sa réponse. Nous approfondirons la question en commission.

M. Jean-Jacques Viseur (PSC) : L'enveloppe des 12 milliards ne sera pas affectée exclusivement au plan social, mais à un plan de redéploiement. S'il est bon que l'administrateur-délégué de la Poste parle à la presse tous les six mois, il doit mesurer ses propos. C'est la maturité des syndicats qui a empêché qu'il y ait grève.

M. Rik Daems, ministre (*en néerlandais*) : À aucun moment un chiffre n'a été cité. Si un problème temporaire de cette nature a pu être résolu, c'est effectivement grâce au professionnalisme et à la maturité des syndicats.

Le président : L'incident est clos.

CONDAMNATION D'UNE ENTREPRISE DE VENTE PAR CORRESPONDANCE

M. George Lenssen (VLD) : L'entreprise de vente par correspondance "Trois Suisses" a été condamnée, par la cour d'appel d'Anvers, à verser 5 millions de francs à un consommateur pour publicité mensongère, une pratique interdite par notre législation. En général, la sanction se

limite à la suspension ou à la cessation d'activité de l'entreprises de vente par correspondance concernée. En l'occurrence, la société "Trois Suisses" s'est même vue condamnée à indemniser le consommateur lésé.

Cette décision aura-t-elle un impact sur la législation ?

Provoquera-t-elle un afflux d'actions en justice ?

Le ministre envisage-t-il de modifier la loi sur les entreprises de vente par correspondance ? Dans l'affirmative, dans quel sens ?

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en néerlandais*) : Ces pratiques sont inacceptables. Nous ne devons pas modifier la législation, mais il faut continuer à mettre tout en oeuvre pour combattre la publicité mensongère.

La cour d'appel d'Anvers a condamné la société "Trois Suisses". Je m'en réjouis.

M. **Georges Lenssen** (VLD) : Une certaine prudence s'impose pourtant. Nous devons éviter d'en arriver à des demandes d'indemnisation atteignant des sommes astronomiques.

Le **président** : L'incident est clos.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Le Sommet d'Helsinki vient de se terminer. Le Conseil européen vient de préparer un cadre juridique pour le commerce électronique. Il semble que la Belgique fasse bande à part et se distancie de ses partenaires. Si c'est le cas, j'aimerais savoir pourquoi. Sinon, qu'avez-vous obtenu ?

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en français*) : La Belgique s'est abstenue sur ce projet de directive européenne. Il y avait deux obstacles à l'approbation. Le commerce électronique devait être étendu aux services financiers. Or, nous n'avions pas les garanties qu'il n'y aurait pas d'abus, notamment en raison du manque de protection touchant à l'identité des prestataires de services sur Internet.

En l'absence d'harmonisation, il est dangereux d'entrer dans la reconnaissance mutuelle. Par exemple, au contraire de la Belgique, la Finlande admet la vente à perte, qui pourrait, dès lors, être pratiquée en Belgique dans l'état actuel du droit.

Nous avons voulu lancer un signal d'alarme.

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Je suis surpris de l'incohérence de la politique suivie. En commission, nous

rejoignons nos voisins pour ce qui est du piratage informatique ; ici nous nous en distancions.

M. **Rudy Demotte**, ministre (*en français*) : Pour marcher, il faut avancer un pas après l'autre. Les travaux, dont a parlé M. Poncelet, démontrent que l'on n'est pas assez avancé pour libéraliser le secteur

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Il faut tout mettre en oeuvre pour avancer dans ce secteur, où des dizaines de millions sont en jeu pour la Belgique.

Le **président** : L'incident est clos.

PROJETS DE LOI

HUITIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES 1999

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi contenant le huitième ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 1999, n^{os} 287/1 à 4.

Conformément à l'article 83 du Règlement, le projet de loi fait l'objet d'une discussion générale limitée en séance plénière.

La discussion générale est ouverte.

M. **Jef Tavernier**, rapporteur : Ce huitième ajustement du budget général des dépenses de l'année budgétaire 1999 s'imposait en raison de la nécessité de réaménager un certain nombre de crédits.

Les crédits destinés aux services du premier ministre devaient être augmentés. Le département de l'Intérieur avait besoin de crédits supplémentaires pour la politique d'asile et pour le mariage du prince Philippe. Le département des Affaires étrangères est, pour sa part, confronté au problème de l'augmentation du cours du dollar. Au département des Finances, de l'argent destiné à la crise au Kosovo n'a pas pu être affecté utilement. Le département de l'Emploi et du Travail avait besoin de crédits supplémentaires pour financer la politique d'égalité des chances, le gouvernement précédent ayant épuisé tous les moyens prévus à cet effet. Le département des Affaires sociales doit disposer de crédits supplémentaires pour l'accueil des réfugiés. Dans le cadre de la modernisation des entreprises publiques, des dépenses supplémentaires doivent être faites pour recueillir un certain nombre d'avis juridiques et techniques.

Le gouvernement a déposé un amendement pour un crédit supplémentaire destiné à l'acquisition d'eurocalatrices et autres équipements similaires.

M. Borginon a fait observer que les dépenses pour le mariage princier avaient été majorées alors que celles pour le Kosovo avaient été réduites. Le ministre Vande Lanotte a fait observer que pour l'instant, l'Europe ne pouvait rien faire de plus pour le Kosovo.

Le ministre compétent pour la fonction publique a déclaré qu'il préparait une note sur la simplification administrative. En ce qui concerne l'infrastructure, toutes les dépenses en vue de recueillir l'avis d'experts seront payées par le biais du ministère du Budget.

Cet ajustement budgétaire a été adopté par 9 voix contre 2. (*Applaudissements*)

Le **président** : La discussion générale est close.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

DIXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES 1999 – SECTION DÉFENSE NATIONALE

Le **président** : L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi contenant le dixième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1999 Section 16 "Défense nationale", n° 318/1.

Conformément à l'article 83 du Règlement, le projet de loi fait l'objet d'une discussion générale limitée en séance plénière.

Il n'y a pas d'orateur inscrit.

Discussion des articles

Le **président** : Nous passons à la discussion des articles.

Conformément à l'article 66, 4, du Règlement, le texte adopté par la commission sert de base à la discussion des articles.

– Les articles sont adoptés sans observation.

Le **président** : Le vote sur l'ensemble aura lieu ultérieurement.

COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE "DIOXINE"

PROLONGATION DU MANDAT

Le **président** : À la demande du président de la commission et vu l'avis favorable de la Conférence des Présidents du 15 décembre 1999, je vous propose de prolonger les travaux de la commission d'enquête parlementaire chargée d'étudier l'organisation de la production de viande, de produits laitiers et d'oeufs en Belgique et de déterminer les responsabilités politiques dans le cadre de la crise de la dioxine jusqu'au 3 mars 2000.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

RENOI D'UNE PROPOSITION DE LOI À UNE AUTRE COMMISSION

Le **président** : À la demande du président de la commission de la Justice, je vous propose de renvoyer à la commission chargée des problèmes de droit commercial et économique la proposition de loi (M. Stefaan De Clerck) complétant les dispositions du Code civil relatives aux contrats d'entreprise et de sous-traitance, n° 50/1.

Cette proposition avait été précédemment renvoyée à la commission de la Justice.

Pas d'observation ? (*Non*)

Il en sera ainsi.

PRISE EN CONSIDÉRATION DE PROPOSITIONS

Le **président** : La liste des propositions à prendre en considération a été distribuée aux membres. S'il n'y a pas d'objection, les propositions sont prises en considération.

La liste des propositions sera insérée en annexe au *Compte rendu analytique*.

M. **Marc Van Peel** (CVP) : En temps normal, nous ne votons jamais contre une prise en considération. Aujourd'hui, nous faisons une exception pour la septième proposition, c'est-à-dire la proposition de résolution de MM. De Man et Van den Broeck relative à la réalisation d'une analyse coût-profit objective de la présence d'étrangers dans notre pays. De telles propositions ne devraient même pas être débattues parce qu'elles stigmatisent un groupe particulier de la population. Cela est contraire aux principes de base de notre démocratie. Le groupe CVP s'oppose à sa prise en considération. *(Applaudissements)*

M. **Claude Eerdekens** (PS) : Nous rejoignons M. Van Peel pour stigmatiser une proposition de résolution scandaleuse inspirée par un parti raciste.

Je trouve inconvenant que nous perdions notre temps en commission à discuter d'une résolution dont le contenu vise à discriminer les étrangers et à les considérer comme nuisibles. Elle est proprement irrecevable. *(Applaudissements sur les bancs du PS, du PRL FDF MCC, d'Écolo-Agalev, du SP, du VLD, du PSC et du CVP)*

M. **Jef Tavernier** (Agalev-Écolo) : Je suis entièrement d'accord avec ce que viennent de déclarer MM. Van Peel et Eerdekens. Cette proposition de résolution prône une approche inhumaine de la personne. On ne peut pas uniquement juger des personnes en termes de coûts et de profits. Il s'agit d'un raisonnement très dangereux. *(Applaudissements)*

M. **Jean-Pol Poncelet** (PSC) : Je m'associe aux remarques qui viennent d'être faites. C'est la troisième fois qu'un texte inspiré par la xénophobie nous est soumis en quelques semaines. Nous nous rallions à la proposition de M. Van Peel.

M. **Fred Erdman** (SP) : Je remercie M. Van Peel pour la rapidité de sa réaction. Il y a des limites à tout et ces limites sont à présent atteintes. Les êtres humains ne se prêtent pas à un bilan comptable. Par le passé, certains ont même établi un bilan du coût des fours crématoires. Cela ne se discute pas. *(Applaudissements)*

M. **Geert Bourgeois** (VU-ID) : Sur le fond, notre groupe se rallie à ce qui vient d'être dit.

Nous ne voterons cependant pas contre la prise en considération parce que nous estimons qu'il s'agirait d'une attitude non démocratique. Certains partis abusent d'ailleurs systématiquement de cette procédure

pour ne pas devoir examiner des propositions déposées par des partis démocratiques.

M. **Hugo Coveliers** (VLD) : En principe, le VLD est d'avis que l'on peut parler de tout. C'est l'essence même de la démocratie. Ici cependant, la limite est franchie et, pour une fois, nous voterons contre la prise en considération. *(Applaudissements)*

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL-FDF-MCC) : Je me rallierai à l'opinion de nombreux membres de cette assemblée, estimant évident qu'on ne peut discuter de cette proposition, dont le principe lui-même est inacceptable et qui est présentée par un groupe qui ne tolère pas la discussion. *(Colloques sur les bancs du Vlaams Blok)* *(Applaudissement sur la plupart des bancs)*

M. **Filip de Man** (VL. BLOK) : Le ministre Verwilghen a jugé utile de faire procéder à une étude scientifique sur le lien entre la criminalité et l'appartenance à une minorité ethnique. À cet égard, il a fait référence à une enquête similaire menée aux Pays-Bas et en Allemagne.

Notre proposition a également pour but de lever un tabou, celui des coûts occasionnés par les étrangers. Il s'agit en l'espèce d'une proposition parlementaire normale, déposée par un parti d'opposition et qui est jugée nulle et non avenue. Cette négation d'un droit démocratique constitue un précédent intolérable. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

Le **président** : Nous nous prononçons sur la prise en considération.

– La prise en considération de la proposition de résolution de MM. Filip De Man et Jaak Van den Broeck relative à la réalisation d'une analyse coût-profit objective de la présence d'étrangers dans notre pays, n° 314/1, est rejetée par 116 voix contre 18 et 1 abstention.

(Vote nominatif n° 1 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Les autres propositions sont prises en considération et renvoyées aux commissions compétentes.

VOTES NOMINATIFS

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– Mme Joëlle Milquet sur "les droits des habitants des communes à statut linguistique spécial" (n° 156) ;

– M. Olivier Maingain sur "l'application des lois sur l'emploi des langues en matière administrative dans les communes à régime linguistique spécial" (n° 159) ;

– M. Bart Laeremans sur "le respect de la législation sur les facilités" (n° 164) ;

– Mme Annemie Van de Casteele sur "l'application des lois linguistiques dans les communes à facilités" (n° 179).

(développées en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 7 décembre 1999).

Quatre motions ont été déposées (n° 25/33) :

– une première motion de recommandation a été déposée par Mme Annemie Van de Casteele ;

– une deuxième motion de recommandation a été déposée par Mme Joëlle Milquet ;

– une troisième motion de recommandation a été déposée par MM. Bart Laeremans et Jan Mortelmans ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Kristien Grauwels et MM. Jean Depreter, François-Xavier de Donnée, André Frédéric, Denis D'hondt, Tony Smets, Willy Cortois, Patrick Lansens et Olivier Maingain.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

Mme **Joëlle Milquet** (PSC) : Si nous avons été M. Michel il y a quelque temps, nous aurions déposé une motion de défiance.

Nous voulons simplement prendre au mot le gouvernement et la majorité.

Puisqu'il y a un si bon climat, prenons simplement une circulaire interprétative comme le voulaient les libéraux et le FDF, qui menaient leur campagne électorale sur ce thème.

Voilà l'objet de notre recommandation très modérée : demander au vice-premier ministre francophone d'appliquer les principes qu'il prônait bruyamment il y a quelques mois encore, et d'obtenir que soit prise une loi interprétative.

– La motion pure et simple est adoptée par 83 voix contre 51 et 2 abstentions.

(Vote nominatif n° 2 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Vincent Decroly sur "le traitement particulièrement dangereux infligé à un ressortissant sierra-léonais lors de son expulsion et sur la compatibilité d'une telle expulsion avec la déclaration universelle des droits de l'homme comme avec la déclaration gouvernementale" (n° 167).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 7 décembre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/32) :

– une motion de recommandation a été déposée par M. Vincent Decroly qui l'a retirée par lettre du 16 décembre 1999 ;

– une motion pure et simple a été déposée par Mme Jacqueline Herzet et MM. Jean Depreter, André Frédéric et Tony Smets qui l'ont également retirée ce jour.

Il n'y a donc plus lieu à voter.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle le vote sur la motion de recommandation (n° 25/30) déposée par MM. Geert Versnick, Daniel Bacquelaine, Erik Derycke et Ferdy Willems et Mmes Leen Laenens et Claudine Drion en conclusion de l'interpellation de M. Gerolf Annemans sur "l'assassinat de Lumumba" (n° 138).

(développée en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 8 décembre 1999).

Cette motion est irrecevable, une commission d'enquête devant être créée par l'adoption d'une proposition visant à instituer une commission d'enquête, et est de surcroît sans objet en raison de la prise en considération de deux propositions allant dans ce sens le 9 décembre 1999.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Jean-Pol Poncelet sur "la signature et la ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités" (n° 158) ;

– M. Francis Van den Eynde sur "la ratification de la Convention-cadre sur la protection des minorités" (n° 162).

(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 8 décembre 1999).

Trois motions ont été déposées (n° 25/31) :

- une première motion de recommandation a été déposée par M. Jean-Pol Poncelet ;
- une deuxième motion de recommandation a été déposée par M. Francis Van den Eynde ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mmes Leen Laenens et Claudine Drion et MM. Erik Derycke et Daniel Bacquelaïne.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

M. Jean-Pol Poncelet (PSC) : La réponse du ministre des Affaires étrangères montre bien la duplicité qui sépare le ministre de l'ancien président du PRL FDF MCC qui, avant les élections, a tisonné pendant des mois l'ancienne majorité à propos de la charte sur les minorités, dont il exigeait la ratification et qui, aujourd'hui, se borne à déclarer qu'il ne peut convaincre ses partenaires. Voilà comment le PRL FDF MCC trompe ses électeurs. *(Applaudissements sur les bancs du PSC)*

M. Hugo Coveliers (VLD) : Le VLD adoptera la motion pure et simple.

M. Cortois et moi-même allons toutefois nous abstenir parce que cette motion pure et simple ne nous satisfait toutefois pas pleinement.

- La motion pure et simple est adoptée par 81 voix contre 50 et 6 abstentions.

(Vote nominatif n° 3 – Le détail du vote figure en annexe)

M. Marc Van Peel (CVP) : Je me suis abstenu afin de pouvoir demander à M. Tavernier et à Mme Dardenne ce qu'il en est de leur position au sujet du vote des ordres du jour purs et simples. Ils avaient annoncé il y a quelques mois qu'il y aurait une concertation à ce sujet au sein de la majorité. Qu'en est-il de cette concertation. *(Applaudissements sur les bancs du CVP)*

Le président : L'ordre du jour appelle le vote sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Francis Van den Eynde sur "la SNCB et les festivités à l'occasion du mariage princier du 4 décembre 1999" (n° 169).

(développée en réunion publique de la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques du 8 décembre 1999).

Deux motions ont été déposées (n° 25/34) :

- une motion de recommandation a été déposée par M. Francis Van den Eynde ;
- une motion pure et simple a été déposée par Mme Géraldine Pelzer-Salandra et MM. Jean Depreter, Jacques Chabot, Michel Wauthier, Bart Somers, Olivier Chastel et Hugo Philtjens.

La motion pure et simple ayant la priorité de droit, je mets cette motion aux voix.

- La motion pure et simple est adoptée par 83 voix contre 40 et 13 abstentions.

(Vote nominatif n° 4 – Le détail du vote figure en annexe)

Le président : L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés du projet de loi relatif à la création d'une Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, n° 232/5.

- L'amendement n° 14 de Mmes Annemie Van de Cassee et Els Van Weert à l'article 5 est rejeté par 110 voix contre 18 et 7 abstentions.

(Vote nominatif n° 5 – Le détail du vote figure en annexe)

- L'article 5 est adopté.

- L'amendement n° 15 de Mmes Annemie Van de Cassee et Els Van Weert à l'article 6 est rejeté par 96 voix contre 19 et 23 abstentions.

(Vote nominatif n° 6 – Le détail du vote figure en annexe)

- L'article 6 est adopté.

Le président : Avant de passer au vote sur l'ensemble de ce projet de loi, nous allons voter sur les deux ajustements du Budget des dépenses de 1999.

- Le projet de loi contenant le huitième ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 1999, n° 287, est adopté par 86 voix contre 19 et 33 abstentions.

(Vote nominatif n° 7 – Le détail du vote figure en annexe)

- Le projet de loi contenant le dixième ajustement du Budget général des dépenses pour l'année budgétaire 1999 – Section 16 "Défense nationale", n° 318, est adopté par 86 voix contre 19 et 33 abstentions.

(Vote nominatif n° 8 – Le détail du vote figure en annexe)

Le **président** : Nous passons au vote sur l'ensemble du projet de loi relatif à la création d'une Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, n° 232/5.

M. **Hubert Brouns** (CVP) : Hier, lors de la discussion générale, Mme De Meyer a parlé, à propos de ce projet, de révolution historique dans l'organisation du contrôle alimentaire. Je crois plutôt que l'adoption de cette loi de pouvoirs spéciaux est une occasion manquée.

La crise de la dioxine nous oblige à renforcer le contrôle de la chaîne alimentaire. Le courage politique a cependant manqué pour régler ce problème de manière vraiment efficace.

L'agence fédérale porte en elle les germes d'un conflit d'intérêt, en raison notamment de l'absence d'une quelconque forme de contrôle externe.

La création de cette agence doit être pour le gouvernement une opération blanche. Ce carcan empêchera l'agence de fonctionner efficacement par manque de moyens financiers.

La loi sur l'organisation des contrôles de l'IEV n'est pas modifiée. C'est incompréhensible. Cette agence est une copie de l'IEV. Nous ne disposons d'aucune garantie que les erreurs du passé ne vont pas se répéter. Nous maintenons donc notre proposition en la matière. *(Applaudissements sur les bancs du CVP)*

M. **Luc Paque** (PSC) : Le groupe PSC ne votera pas ce projet, et ce pour sept raisons.

Tout d'abord, le gouvernement néglige le rôle du Parlement en déposant une loi de pouvoirs spéciaux modifiant pas moins de quinze textes légaux.

De plus, sous prétexte d'une pseudo-urgence, le gouvernement a négligé le travail de la commission d'enquête parlementaire sur la dioxine, dont on peut se demander si elle a encore un sens.

La mise en place de l'agence se veut être un signal fort. Or, il ne s'agit que d'une même limite, ce "mastodonte" étant très difficile à manoeuvrer.

On ne connaît pas les différents services de cette agence, ni comment ils fonctionneront.

De plus, l'agence s'occupera de toute la chaîne alimentaire, mais aucun accord de coopération avec les Régions n'est conclu. Or, une agence efficace doit être, avant tout, le contrôleur des contrôles.

Sixième raison, le gouvernement a fait fi de la collaboration qu'aurait pu lui offrir le secteur concerné. Le groupe

écologiste s'est borné à imposer son seul avis à ses partenaires.

Enfin, c'est une fois de plus le secteur agricole qui va passer à la caisse. Cette pseudo-fiscalité va aggraver les distorsions de compétence dont souffre déjà le secteur.

Le PSC veut certes une agence alimentaire, mais une agence souple et efficace. Nous ne voulons pas présenter aux citoyens un "machin" de plus, qui ne servira à rien. *(Applaudissements sur les bancs du PSC)*

Mme **Annemie Van de Casteele** (VU-ID) : Le groupe VU-ID est soucieux lui aussi de garantir une alimentation sans risque et estime essentiel de prévenir les crises dans le secteur alimentaire. Cela fait belle lurette que nous prônons la création d'une cellule de contrôle multifonctionnelle. Aujourd'hui, nous en avons esquissé le cadre, mais ce projet ne va pas au-delà de cette ébauche.

Il comporte des éléments positifs, mais nous craignons qu'il revienne à accroître les compétences de l'IEV, alors que dans le passé, celui-ci s'est rendu coupable de collusion. La ministre devra donc être particulièrement attentive dans le cadre de la rivalité qui oppose la Santé publique et l'Agriculture. J'espère qu'elle tiendra compte des recommandations de la commission dioxine. Vu qu'il s'agit en l'occurrence d'une loi de pleins pouvoirs et compte tenu des remarques critiques que je viens de formuler, le groupe VU-ID n'adoptera pas ce projet. *(Applaudissements sur les bancs de la VU-ID)*

Mme **Colette Burgeon** (PS) : Plusieurs partis ont réclamé la création de cette agence et, parmi eux, le parti socialiste a été l'un des premiers. Ce sera bientôt une réalité.

Nous sommes sécurisés parce que les arrêtés royaux seront présentés au Parlement.

Les contrôles devront être efficaces pour qu'une crise telle que celle que nous avons vécue ne se reproduise plus jamais. Nous avons beaucoup d'espoir en cette agence. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce projet. *(Applaudissements sur les bancs du PS)*

M. **Koen Bultinck** (VL. BLOK) : Mon groupe estime que la sécurité alimentaire est capitale. La crise de la dioxine a véritablement mis le doigt sur la plaie. Pendant de nombreuses années, il n'a guère été question dans ce pays de mener une véritable politique alimentaire. Nous sommes convaincus que toute solution belge, comme la création de cette agence, est vouée à l'échec.

Le fait que l'on veuille tout régler par arrêté royal témoigne d'un manque d'assurance dans le chef du gouvernement. La majorité a d'ailleurs fait preuve d'hypocrisie dans ce dossier. Il y a quelques semaines en effet, deux ministres ont rédigé une lettre dans laquelle ils indiquent que leurs prédécesseurs avaient agi correctement alors que, pendant des mois, le précédent gouvernement a été accusé de tous les maux. Nous n'avons pas l'intention d'approuver ce projet, qui manque cruellement de substance.

Il n'y a par ailleurs pas urgence. La ministre a déclaré vouloir tenir compte des résultats de la commission "dioxine". Or, il ressort du rapport intermédiaire de la commission que cette agence n'est pas la bonne solution.

L'agence devrait être financée par le secteur. Le gouvernement ne souhaite pas prévoir de crédits supplémentaires pour la sécurité alimentaire.

Il s'agit une nouvelle fois d'un petit cadeau pour amadouer les Verts. C'est avec conviction que le Vlaams Blok votera contre ce projet. *(Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok)*

Mme **Martine Dardenne** (Écolo-Agalev) : Il a fallu une crise aussi grave que la dioxine pour comprendre que les soucis de santé publique valent bien les préoccupations économiques. Cette agence alimentaire en est la concrétisation.

Nous sommes satisfaits par la présence de trois pôles : l'expertise, les citoyens-consommateurs et le secteur.

Nous pensons que les faire travailler ensemble représente une solution d'avenir. *(Applaudissements sur les bancs d'Écolo-Agalev)*

Mme **Yolande Avontroodt** (VLD) : L'essence même de toute forme de politique gouvernementale est de prévenir la sécurité et, partant, la sécurité alimentaire.

Cette agence fédérale est créée très rapidement après la crise de la dioxine et a fait l'objet d'une bonne préparation. Tous les secteurs sont d'ailleurs demandeurs. L'opposition semble toutefois plus réticente à cet égard. *(Tumulte sur les bancs du CVP en de la VU-ID)*

Il aura fallu 30 années pour arriver à une amorce de contrôle alimentaire. *(Exclamations sur les bancs du CVP)*

La dernière étape doit encore être franchie. Il s'agit du volet du traitement des déchets.

Le principe de base de l'analyse et de la maîtrise du risque est ancré dans ce projet, et je m'en réjouis.

L'Agence pourra rétablir la confiance dans le secteur de l'alimentation en Belgique. Nous voterons donc également en faveur de ce projet. *(Applaudissements)*

M. **Charles Michel** (PRL FDF MCC) : Au nom du groupe PRL FDF MCC, je voudrais exprimer notre satisfaction à propos de la création de cette agence. Satisfaction d'abord pour la rapidité avec laquelle ce projet a été soumis. A cet égard, je regrette l'attitude de ceux qui nous reprochent cette rapidité alors qu'ils ont permis la création d'une situation malsaine en ce domaine durant de longues années. *(Protestations sur les bancs du CVP)*

Cette agence appréhendera le processus de production alimentaire dans sa totalité. Je souligne l'importance de l'intégration en la matière.

Par ailleurs, la traçabilité est fondamentale et la mission confiée à l'agence importante à cet égard. Le projet offre en outre des garanties importantes en matière d'objectivité des membres de l'agence.

Nous offrons à notre pays un organe de contrôle efficace, grâce auquel la confiance du citoyen sera rétablie. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

Mme **Magda De Meyer** (SP) : Ce projet constitue une étape historique dans le contrôle de la chaîne alimentaire. Le contrôle de la fourche à la fourchette devient enfin réalité, malgré la résistance du CVP, qui subordonne apparemment la sécurité alimentaire à ses intérêts de parti d'opposition. Désormais, le contrôle ressortira à un seul organe et à un seul ministre.

Les garanties relatives à l'indépendance de l'Agence, la transparence du contrôle et le rôle confié au consommateur constituent des éléments essentiels à nos yeux.

La ministre doit veiller à ce que les arrêtés d'exécution soient pris dans les meilleurs délais.

Le SP demande avec insistance qu'il soit procédé à la création d'un point de contact pour les consommateurs, conformément aux recommandations de la commission de la dioxine et aux souhaits des organisations de défense des consommateurs.

Ce point de contact, auprès duquel les consommateurs pourront obtenir des informations et voir leurs plaintes examinées, devra être accessible à tout moment. Un amendement déposé par le SP en ce sens a été adopté en commission *(Applaudissements)*

M. **Peter Vanhoutte** (Agalev-Écolo) : En créant cette agence, nous confions à l'autorité publique le rôle de porte-parole des consommateurs. La crise de la dioxine a démontré de façon extrêmement claire qu'un organe de contrôle était une nécessité. Cette agence répond aux attentes des écologistes pour trois motifs :

les contrôles sérieux qu'elle effectuera sur tous les maillons de la chaîne alimentaire ; la mise en oeuvre de la politique transparente laquelle les consommateurs ont droit, et le fait que la santé publique de manière justifiée, l'emportera enfin sur les intérêts économiques et notamment ceux du Boerenbond. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

– Le projet de loi relatif à la création d'une Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, n° 232/5, est adopté par 84 voix contre 45 et 3 abstentions.

(*Vote nominatif n° 9 – Le détail du vote figure en annexe*)

M. **André Smets** (PSC) : J'ai été tout à fait surpris par la justification du projet d'agence alimentaire faite par Mme Martine Dardenne. J'ai même été à la limite de l'exaspération.

"On a attendu la crise de la dioxine pour prendre en compte les problèmes de la santé publique", dit-elle. Comme si nous ne pouvions compter, en Belgique, sur des vétérinaires de qualité. Comme si l'agriculture n'était pas aussi soucieuse de la qualité de ses produits que les hommes politiques. Comme si les pouvoirs publics n'avaient jamais pris de mesures. Comme si la Belgique avait des leçons à recevoir alors qu'elle occupe la cinquième place en termes de développement.

J'ai participé à ma manière à la crise autour de la publicité pour le tabac et des conséquences de son éventuelle suppression pour l'avenir de Francorchamps. Je n'ai jamais fumé, mais je n'ai jamais reproché à d'autres de le faire.

Je suis donc consterné d'entendre la représentante d'Écolo déclarer qu'il a fallu attendre la crise de la dioxine pour créer une telle agence.

Maintenant, les agriculteurs comprendront mieux comment ils ont été traités, comment ils sont traités et comment ils risquent de l'être à l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du PSC*)

M. **Hubert Brouns** (CVP) : Je me suis abstenu pour exprimer ma surprise devant la teneur de certaines interventions, en particulier celle de Mme De Meyer.

Il est consternant que le SP ose affirmer qu'il a contribué à cette avancée déterminante alors que Marcel Colla a

été ministre de la Santé publique pendant quatre ans. Le SP l'aurait-il oublié ? Les propos tenus par la représentante de ce parti sont donc tout à fait inopportuns ! (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition*)

M. **Richard Fournaux** (PSC) : Tous veulent une agence, mais qu'elle soit efficace ! Or, nous n'avons pas ici la garantie qu'elle le sera. Le projet est bâclé sur le plan légistique.

Qui plus est, il est prévu des contributions à charge du secteur.

En ce qui concerne la répartition des rôles dans ce pays, je constate qu'un pan entier du secteur de l'agriculture passe à celui de la santé publique ; confier tout à ce dernier représente un réel danger.

Les libéraux abandonnent toute une partie d'un secteur. En sera-t-il de même lorsqu'il s'agira de le régionaliser ?

Le PSC était favorable à la proposition de M. Brouns et de Mme Creyf, basée sur l'idée d'une agence qui aurait géré le contrôle du contrôle. L'on aurait allié ainsi efficacité et simplification administrative. (*Applaudissements sur les bancs du PSC et du CVP*)

HOMMAGE À M. ETIENNE DE GROOT, NOMMÉ MEMBRE DE LA COUR D'ARBITRAGE

Le **président** : L'un de nos collègues, M. Étienne De Groot, a participé pour la dernière fois à un vote à la Chambre. Lundi prochain, il deviendra en effet membre de la Cour d'arbitrage. M. De Groot a siégé à la Chambre de novembre 1981 à mai 1995 et était revenu à la Chambre après un passage par le Parlement flamand. Il est docteur en médecine, licencié en droit et professeur à la VUB. Il a également été bourgmestre de Boom. Nous souhaitons beaucoup de chance à M. De Groot. (*Applaudissements sur tous les bancs*)

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Le **président** : Le projet d'ordre du jour des séances plénières de la semaine prochaine a été distribué. S'il n'y a pas d'objection, je considère ce projet d'ordre du jour comme étant adopté. Il sera inséré en annexe au Compte Rendu analytique.

– *La séance est levée à 17 heures.*

– *Prochaine séance plénière le lundi 20 décembre 1999 à 14 h 15.*

EXCUSÉS

Raisons de santé : M. José Canon, Mme Els Van Weert,
MM. Lode Vanoost et Jan Mortelmans

Devoirs de mandat : M. Francis Van den Eynde

En mission à l'étranger : M. Jean-Paul Moerman

Conseil de l'Europe : M. Georges Clerfayt

Membres du gouvernement fédéral :

M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des
Affaires étrangères : en mission à l'étranger

M. André Flahaut, ministre de la Défense : en mission à
l'étranger

ANNEXE
SÉANCE PLÉNIÈRE
JEUDI 15 DECEMBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

COMMISSIONS

Rapport déposé

Le rapport suivant a été déposé :

au nom de la commission des Finances et du Budget,

– par MM. Eric Van Weddingen et Dirk Pieters, sur

* le Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2000 : n° 197/2

* le projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000 : n° 198/28.

PROPOSITIONS

Prise en considération

1. Proposition de loi (Mme Magda De Meyer et M. Peter Vanvelthoven) modifiant l'article 27.5.2 de l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière, n° 302/1

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques

2. Proposition de loi (MM. Patrick Lansens, André Schelens et Dirk Van der Maelen) modifiant certaines lois relatives aux droits politiques des militaires, n° 303/1

Renvoi à la commission de la Défense nationale

3. Proposition de loi (Mme Joëlle Milquet) modifiant l'article 43, § 5, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, en vue d'améliorer le fonctionnement des juridictions de l'arrondissement de Bruxelles, n° 304/1

Renvoi à la commission de la Justice

4. Proposition de loi (M. André Frédéric et consorts) relative à l'Ordre des médecins, n° 305/1

Renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société

5. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur) modifiant l'article 633 du Code judiciaire, n° 309/1

Renvoi à la commission de la Justice

6. Proposition de résolution (M. Hugo Coveliers) concernant l'âge de la retraite des officiers subalternes de la gendarmerie, n° 313/1

Renvoi à la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique

7. Proposition de loi (M. Dirk Van der Maelen) insérant un article 10^{quinquies} dans le titre préliminaire du Code de procédure pénale, en vue de l'incrimination universelle de certaines violations des droits sociaux fondamentaux, n° 315/1

Renvoi à la commission de la Justice

DEMANDE D'INTERPELLATION

Le Bureau a été saisi d'une demande d'interpellation de :

– M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la représentation diplomatique insuffisante de notre pays aux funérailles du chef d'Etat croate Franco Tudjman".

(n° 198 – renvoi à la commission des Relations extérieures)

– M. Hubert Brouns à la ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement sur "l'annulation du décret wallon sur le tabac".

(n° 199 – renvoi à la commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société)

SÉNAT

PROJET DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par message du 14 décembre 1999, le Sénat transmet en vue de la sanction royale le projet de loi portant modification de limites entre les villes de Courtrai et de Menin et la commune de Wevelgem, (Doc. n° 47/4).

Le Sénat n'a pas évoqué ce projet de loi.

Pour information.

GOVERNEMENT

PROJET DE LOI DÉPOSÉ

Le Gouvernement a déposé le projet de loi relatif à l'activité des prestataires de service de certification en vue de l'utilisation de signatures électroniques, n° 322/1.

Ce projet est renvoyé à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

ORDRE DU JOUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE

Lundi 20 décembre 1999

à 14 h 15

Budgets

– Budget des Voies et Moyens pour l'année budgétaire 2000, n°s 197/1 à 4 et 199/1.

– Projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n°s 198/1 à 27.

[matière visée à l'article 74, 3° de la Constitution – Rap-
porteurs : MM. Eric van Weddingen et Dirk Pieters]

Débat général

Secteurs : Premier ministre – Finances – Dette publique
– Financement de l'Union européenne

La séance sera prolongée.

Mardi 21 décembre 1999

à 10 h

Budgets

Reprise de l'ordre du jour de la séance de lundi après-
midi.

Secteur : Affaires sociales, Santé publique et Environne-
ment – Emploi et Travail – Pensions

à 14 h 15

Budgets

Reprise de l'ordre du jour de la séance du matin.

Secteurs : Justice – Intérieur – Service général d'appui
policiier et gendarmerie – Fonction publique

La séance sera prolongée.

Mercredi 22 décembre 1999

à 10 h

Budgets

Reprise de l'ordre du jour de la séance de mardi après-
midi.

Secteurs : Affaires économiques – Classes moyennes et
Agriculture -Communications et infrastructure

à 14 h 15

Budgets

Reprise de l'ordre du jour de la séance du matin.

Secteurs : Affaires étrangères et Commerce extérieur –
Coopération internationale -Défense nationale

La séance sera prolongée.

Judi 23 décembre 1999

à 14 h 15

Projet de loi

Projet de loi fixant pour l'année 2000 le contingent de
l'armée, n°s 269/1 et 2.

[matière visée à l'article 74, 4° de la Constitution – Rap-
porteur : M. Peter Vanhoutte]

Prises en considération (Rgt. art. 64, n^{os} 4, 5, 6, 7)

1. Proposition de loi (MM. Ferdy Willems et Karel Van Hoorebeke et Mme Els Van Weert) modifiant l'article 22 de la loi du 3 janvier 1933 relative à la fabrication, au commerce et au port des armes et au commerce des munitions, n^o 316/1.

2. Proposition de loi (M. Jean-Jacques Viseur) modifiant la loi électorale communale du 4 août 1932 en ce qui concerne le droit de vote et l'éligibilité des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne aux élections communales, n^o 319/1.

Scrutin sur les demandes de naturalisations, n^{os} 317/1 et 2.

Votes nominatifs

1. sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Alfons Borginon sur "la politique des grandes villes du commissaire du gouvernement Charles Picqué" (n^o 153).

(développée en réunion publique de la commission de l'Intérieur, des Affaires générales et de la Fonction publique du 14 décembre 1999).

2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– Mme Martine Dardenne sur "le brevetage du vivant" (n^o 163) ;

– Mme Simonne Creyf sur "la position de la Belgique au sujet de la directive européenne sur les brevets" (n^o 189) ;

(développées en réunion publique de la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture du 14 décembre 1999).

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

– M. Filip De Man sur "la poursuite des délits en matière de drogue" (n^o 183) ;

– Mme Dalila Douifi sur "la politique des poursuites en matière de drogue" (n^o 195).

(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 15 décembre 1999).

4. sur les budgets, le projet de loi et la proposition terminés.

La séance sera prolongée.

ANNEXE 2*Détail des votes nominatifs*

Le résultat de chaque vote nominatif ainsi que les déclarations après vote figurent dans le corps du „Compte rendu analytique” et des „Annales parlementaires”

*Vote nominatif n° 1**Naamstemming nr. 1*

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Féret, Goyvaerts, Laeremans, Pieters Danny, Schoofs, Spinnewyn, Tastenhoye, Van den Broeck, Willems.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Creyf, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Leterme, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauliege, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : De Croo.

BIJLAGE 2*Detail van de naamstemmingen*

De uitslag van elke naamstemming alsmede de verklaringen na sluiting van de stemming worden vermeld in het corpus van het „Beknopt Verslag” en van de „Parlementaire Handelingen”

*Vote nominatif n° 2**Naamstemming nr. 2*

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauliege, Schoofs, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Tavernier.

Vote nominatif n° 3
Naamstemming nr. 3

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, Detremmerie, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schaulvliege, Schoofs, Smets André, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Cortois, Coveliers, Dardenne, Desimpel, Tavernier, Van Peel.

Vote nominatif n° 4
Naamstemming nr. 4

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Main-

man, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Brouns, Bultinck, Colen, Creyf, De Clerck, De Crem, De Man, D'haeseleer, D'Hondt Greta, Eyskens, Goutry, Goyvaerts, Hendrickx, Laeremans, Leterme, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schaulvliege, Schoofs, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van den Broeck, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Willems.

Se sont abstenus
Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Dardenne, Detremmerie, Féret, Fournaux, Grafé, Langendries, Lefevre, Milquet, Paque, Poncelet, Smets André, Tavernier, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 5
Naamstemming nr. 5

Ont répondu oui
Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Laeremans, Pieters Danny, Schoofs, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van Hoorebeke.

Ont répondu non
Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Ansoms, Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Brouns, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, De Clerck, De Crem, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, D'Hondt Greta, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Eyskens, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Goutry, Grafé, Grauwels, Hendrickx, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Leterme, Main-

gain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schalck, Schauvliege, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tant, Tavernier, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Vanvelthoven, van Weddingen, Verherstraeten, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Detremmerie, Féret, Fournaux, Lefevre, Milquet, Smets André, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 6

Naamstemming nr. 6

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Laeremans, Pieters Danny, Schoofs, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van Hoorebeke, Willems.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cor-tois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, Detremmerie, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Fournaux, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grafé, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Langendries, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lefevre, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Milquet, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Paque, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Poncelet, Schalck, Schellens, Seghin, Smets André, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Jacques, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Goutry,

Hendrickx, Leterme, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Schauvliege, Tant, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten.

Vote nominatif n° 7

Naamstemming nr. 7

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cor-tois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteca, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Laeremans, Pieters Danny, Schoofs, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van Hoorebeke, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 8

Naamstemming nr. 8

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Avontroodt, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon,

Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Collard, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Borginon, Bourgeois, Bouteuca, Brepoels, Bultinck, Colen, De Man, D'haeseleer, Goyvaerts, Laeremans, Pieters Danny, Schoofs, Spinnewyn, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Van Hoorebeke, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Ansoms, Brouns, Creyf, De Clerck, De Crem, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Fournaux, Goutry, Grafé, Hendrickx, Langendries, Lefevre, Leterme, Milquet, Paque, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Smets André, Tant, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques.

Vote nominatif n° 9

Naamstemming nr. 9

Ont répondu oui

Voor hebben gestemd :

Les membres-De leden : Anthuenis, Bacquelaine, Bartholomeeussen, Barzin, Bonte, Burgeon, Cahay-André, Chabot, Chastel, Coenen, Cortois, Coveliers, Dardenne, De Block, Decroly, De Croo, de Donnée, De Groot, Dehu, Delizée, De Meyer, Denis, Depreter, Derycke, Descheemaeker, Desimpel, Desmedt, D'hondt Denis, Douifi, Drion, Dufour, Eeman, Eerdeken, Erdman, Frédéric, Genot, Gerkens, Giet, Gilkinet, Goris, Grauwels, Henry, Herzet, Hove, Janssens, Laenens, Lahaye, Lano, Lansens, Larcier, Leen, Lejeune, Lenssen, Maingain, Mayeur, Michel, Minne, Moerman Fientje, Moriau, Peeters, Pelzer-Salandra, Philtjens, Picqué, Schalck, Schellens, Seghin, Smets Tony, Somers, Talhaoui, Tavernier, Timmermans, Vandenhove, Vanden Poel-Welkenhuysen, Van der Maelen, Van Grootenbrulle, Vanhoutte, Vanvelthoven, van Weddingen, Verlinde, Versnick, Viseur Jean-Pierre, Wauters, Wauthier, Yerna.

Ont répondu non

Tegen hebben gestemd :

Les membres-De leden : Annemans, Ansoms, Borginon, Bourgeois, Bouteuca, Brepoels, Bultinck, Colen, Creyf, De Crem, De Man, Detremmerie, D'Hondt Greta, Eyskens, Féret, Goyvaerts, Grafé, Hendrickx, Laeremans, Langendries, Lefevre, Leterme, Paque, Pieters Danny, Pieters Dirk, Pieters Trees, Pinxten, Poncelet, Schauvliege, Schoofs, Spinnewyn, Tant, Tastenhoye, Van de Castele, Van den Broeck, Vandeurzen, Van Eetvelt, Van Hoorebeke, Van Parys, Van Peel, Vanpoucke, Van Rompuy, Verherstraeten, Viseur Jean-Jacques, Willems.

Se sont abstenus

Hebben zich onthouden :

Les membres-De leden : Brouns, Fournaux, Smets André.